



Bailleur sociaux veu nous obliger a demenager

Par **yaelle92**, le **26/10/2009** à **18:31**

Bonjour,

je me presente je suis maman de 2 enfants agées de 7 ans et 3 ans et enceinte de 7 mois nous vivons avec mon comcubin a meudon(92) avec un bail a nos deux noms jusqu'en mars 2009 et du demenager en urgence sur gennevillier (par le bailleur)car effondrement du sol de la cuisine, avec un bail temporaire jusqu'en decembre ou la fin des travaux de meudon.mais nous nous separons et moi je devai rentrer dans mon nouvel appartement dans le 91 le 1 septembre 2009 mais les travaux ne sont toujours pas fini donc peux pas y rentrer.J'ai deja fait tout les changement apres de la caf pour un transfert de dossier dans le 91 et APL compris.Mais comme l'appartement n'est toujours pas fini je vie toujours a gennevilliers ou mes enfants sont scolarisés et ou je fais suivre ma grossesse.Aujourd'hui ADOMA a envoyer un courrier avec accuser de reception a mon ex-conjoint pour l'informer que etant donner que je suis partie il est dans une nouvelle situation locative et donc qu'il faut kil change de logement.peuvent ils nous obliger a partir de gennevilliers ? et avant le mois de mars?